



## AVIS AU PUBLIC

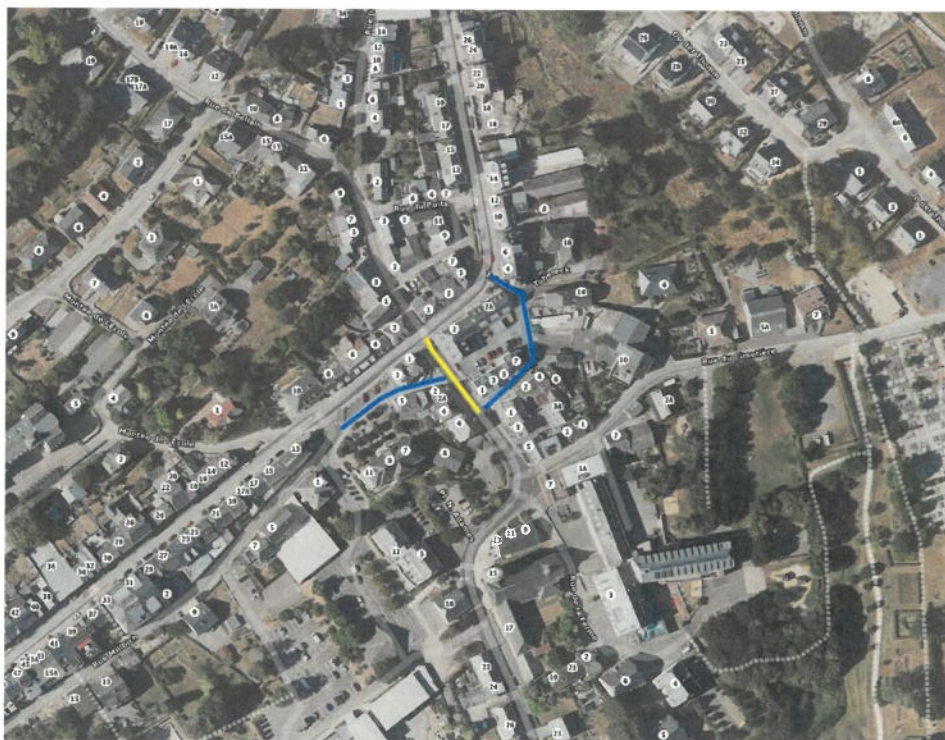
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 2 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers, renouvellement de la dernière couche de roulement au CR337 « rue de Binsfeld » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue du CR337 « rue de Binsfeld » comme indiquée en jaune sur le plan ci-dessous, à partir de mardi 9 avril 2024 08h00 jusqu'à mercredi 10 avril 2024 08h00. Une déviation appropriée sera mise en place.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue du CR337 « rue de Binsfeld » à Troisvierges, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de mardi 9 avril 2024 08h00 jusqu'à mercredi 10 avril 2024 08h00.**
- **Stationnement interdit aux tronçons de rue au « Tubeseck » et devant la mairie à Troisvierges comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, à partir de mardi 9 avril 2024 08h00 jusqu'à mercredi 10 avril 2024 08h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 10/04/2024 »